



LYCEE INTERNATIONAL DE L'EST PARISIEN

1 promenade Marco Polo
93160 Noisy-le-Grand
Tel : 01 49 41 24 70
Ce.0932638m@ac-creteil.fr
<http://liep.fr>



FICHE DE DEMANDE D'INSCRIPTION INTERNAT RENTREE 2018

IDENTIFICATION DE L'ELEVE

Nom : Prénom :
Section internationale : Niveau : (2nd/1^{ère}/Term.) : à la rentrée 2018

L'INTERNAT

L'internat est un service non obligatoire proposé par l'établissement pour des élèves dont le domicile est éloigné ou dont la demande est motivée. Chaque élève intéressé devra fournir une fiche de demande d'inscription à l'internat complétée et signée par ses parents. Des informations complémentaires pourront être demandées par l'assistante sociale du lycée. En fonction des informations fournies, cette fiche devra être validée lors d'une commission, pour que l'inscription à l'internat soit considérée comme définitive. Une fois la demande validée, les familles seront informées. Le règlement de l'internat et la charte d'utilisation des locaux devront être signés par chaque interne ainsi que par ses parents. Ces signatures impliquent le respect du règlement de l'internat et des modalités mises en place dans le cadre de son fonctionnement. Tout manquement grave ou répété peut entraîner l'exclusion de l'internat.

GRANDES LIGNES DE FONCTIONNEMENT DE L'INTERNAT

- La demande d'inscription à l'internat implique que chaque élève interne loge obligatoirement du lundi soir au vendredi matin. Aucun hébergement partiel ne pourra être accordé.
- La demande d'inscription à l'internat vaut pour l'ensemble de l'année scolaire de septembre à juin. Cependant, de manière exceptionnelle et justifiée, l'élève peut être autorisé à quitter l'internat en cours d'année scolaire. Dans ce cas, l'élève devra avertir l'établissement de son souhait de quitter l'internat **avant le début du trimestre concerné**. Il convient de souligner que l'élève ne sera plus prioritaire pour une réinscription ultérieure.
- L'internat fonctionne du lundi 18h00 au vendredi matin 7h45. Il est encadré et surveillé par des maîtres d'internat. Un veilleur de nuit est également présent de 20h00 à 08h00.
- Le lundi matin lors de leur arrivée au lycée, les élèves internes déposent leur valise ou leur sac dans la bagagerie et se rendent ensuite en cours. L'internat est accessible et encadré à partir de 18h00. Le vendredi matin avant de se rendre en cours, les internes déposent leur valise ou leur sac dans la bagagerie et reprennent leur bagage au moment de quitter l'établissement une fois les cours terminés.
- Durant la journée (entre 07h45 et 18h00), les élèves internes sont soumis aux mêmes règles que les autres élèves et respectent le règlement intérieur de l'établissement. L'internat n'est accessible qu'à partir de 18h00 en présence des adultes responsables.
- Après 18h00, les internes ne sont pas autorisés à sortir de l'internat.
- Les garçons et les filles sont répartis dans des secteurs différents de l'internat lorsque la configuration nous le permet.
- L'hébergement est constitué de chambres doubles disposant chacune d'une salle de bain et d'un WC.
- Entre 18h00 et 19h00, des temps d'étude sont organisés pour tous les élèves internes.
- Des activités culturelles et sportives encadrées peuvent être proposées sur le temps de l'internat en fin de journée.

TARIFS

Le tarif de l'internat est établi de manière forfaitaire et défini annuellement par le Conseil Régional d'Île-de-France. Le montant hebdomadaire varie de 53.30 euros (tarif maximum) à 30.80 euros la semaine. En effet, des réductions peuvent s'appliquer en fonction du quotient familial. Attention, ces réductions ne s'appliquent que sur les repas (midi et soir) et non sur les nuitées (hébergement et petit déjeuner). Les bourses sont déduites des **factures adressées trimestriellement** aux familles et viennent donc également en déduction des tarifs précisés ci-dessus.

Les absences à l'internat ne sont pas déduites du forfait sauf pour un arrêt de plus de 6 jours et sur présentation d'un certificat médical ou d'hospitalisation auprès du service d'intendance.

CHAMBRES, COUCHAGE

L'établissement met à disposition de chaque interne 1 lit de 90 cm + 1 matelas + 1 table de nuit + 1 lampe de chevet + 1 bureau + 1 chaise + 1 armoire fermant à clé + 1 étagère + 1 prise RJ45 permettant de brancher un ordinateur. Il appartient à la famille de fournir 1 drap housse + 1 taie d'oreiller + 1 couette + 1 housse de couette + oreiller.

A partir du 1^{er} septembre 2018 chaque interne recevra la clef de sa chambre dont il sera responsable. A ce titre un chèque de caution de 50 euros sera demandé en début d'année et restitué après le départ de l'élève à condition qu'aucune dégradation n'ait été constatée.

SALLES DE TRAVAIL ET DE DETENTE

Des salles de travail équipées d'ordinateurs permettront d'accueillir les internes durant les temps d'étude. Des salles de détente, de TV et cafétéria sont également à disposition.

Je soussigné(e) Mme, M.

Parent(s) de l'élève NOM : PRENOM :

Sollicite l'inscription de mon enfant à l'internat du Lycée International de l'Est Parisien pour l'année 2018-2019.
Je déclare avoir pris connaissance des informations ci-dessus.

MOTIF(S) DE LA DEMANDE D'INTERNAT : (expliquer en quelques lignes)

Motivations de l'élève :

Motivation du représentant légal :

A..... Le :/...../.....

Signature du/des représentant(s) légal/légaux

Validation de l'inscription à l'internat OUI NON*

Le chef d'établissement

Motif* (en cas d'avis négatif) :